

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 19
- suffrages exprimés : 18
- pour : 18

DÉLIBÉRATION n° B2020/151

L'an deux mille vingt et le 10 novembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absents excusés : Valérie DUPLAN et Christiane ROTGE

Objet : Ressources Humaines - Convention de mise à disposition temporaire d'un agent auprès de la commune d'Avezac-Prat-Lahitte

La commune d'Avezac-Prat-Lahitte a sollicité la mise à disposition d'un agent de la CCPL pour exercer les fonctions de coordinateur INSEE dans le cadre du recensement de la population sur la commune.

Cette mise à disposition prendrait effet à compter du 21 janvier 2021, jusqu'au 20 février 2021, sur la base d'une quotité de travail de 70 heures, à répartir sur la période et à un coût de remboursement horaire de 21€. La commune ne pourra verser aucun complément de rémunération à l'agent sauf remboursement de frais éventuel.

La commune d'Avezac-Prat-Lahitte remboursera au vu d'un avis des sommes à payer assorti d'une facture.

Monsieur Albert BEGUE, Maire d'Avezac-Prat-Lahitte, ne participe pas au vote.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de la commune d'Avezac-Prat-Lahitte pour la période du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 suivant les modalités exposées précédemment, ainsi que tout document afférent.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 19 NOV. 2020

